DIPLOMATIE

Togo–Chine : les 30 engagements de coopération

Administrateur LJDP — 16 October 2026 — 11 min de lecture

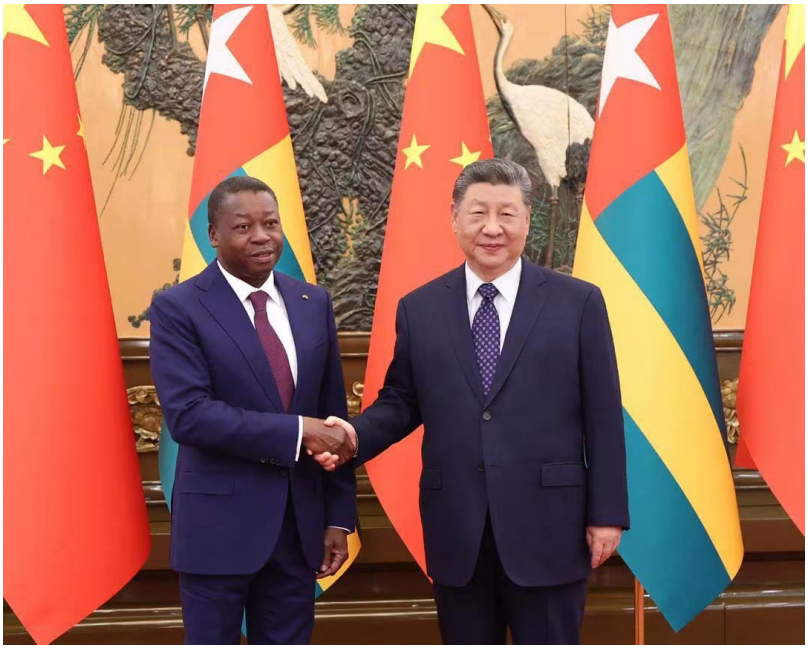

Faure_Xi_Jiping

À Pékin, le Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé et Li Qiang, Premier ministre chinois, ont consolidé la coopération sino-togolaise. Une déclaration conjointe de trente points détaille leurs engagements économiques, diplomatiques, sécuritaires et technologiques.

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu, jeudi 15 octobre 2026, avec le Premier ministre chinois, Li Qiang. La rencontre s'est déroulée au Grand Palais du Peuple, à Pékin, dans le cadre de sa visite officielle en Chine. Elle s'inscrit dans le renforcement des relations d'amitié et de coopération entre Lomé et Pékin. Ces relations ont été élevées au rang de « Communauté d'avenir partagé Chine-Togo à l'ère nouvelle ».

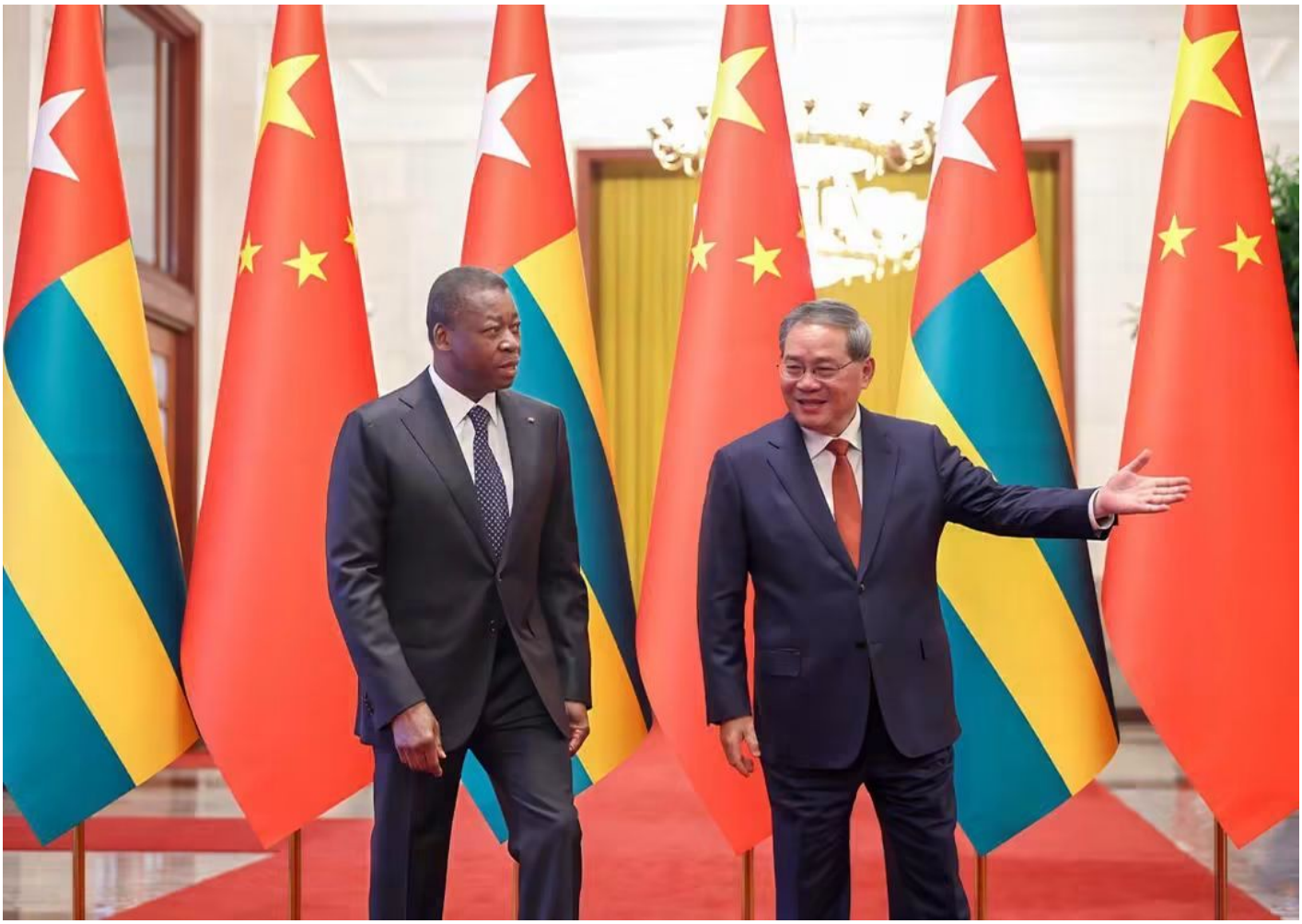

Faure GNASSINGBE et le Premier ministre chinois Li QIANG

À l'issue des échanges, les deux gouvernements ont rendu publique une déclaration conjointe comportant trente points. Ce document présente les principales orientations de leur coopération politique, économique, sécuritaire, culturelle et technologique. Il traduit leur volonté de renforcer les mécanismes de concertation et de développer des partenariats mutuellement avantageux. Les engagements annoncés concernent plusieurs secteurs susceptibles de contribuer au développement économique et social du Togo.

Cette rencontre s'inscrit dans la visite officielle effectuée par le Président du Conseil en Chine, du 9 au 16 octobre 2026. Durant son séjour, Faure Essozimna Gnassingbé s'est également entretenu avec le Président chinois Xi Jinping. Il a aussi échangé avec Zhao Leji, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine. Ces rencontres traduisent la volonté des deux pays d'approfondir leurs relations institutionnelles et diplomatiques.

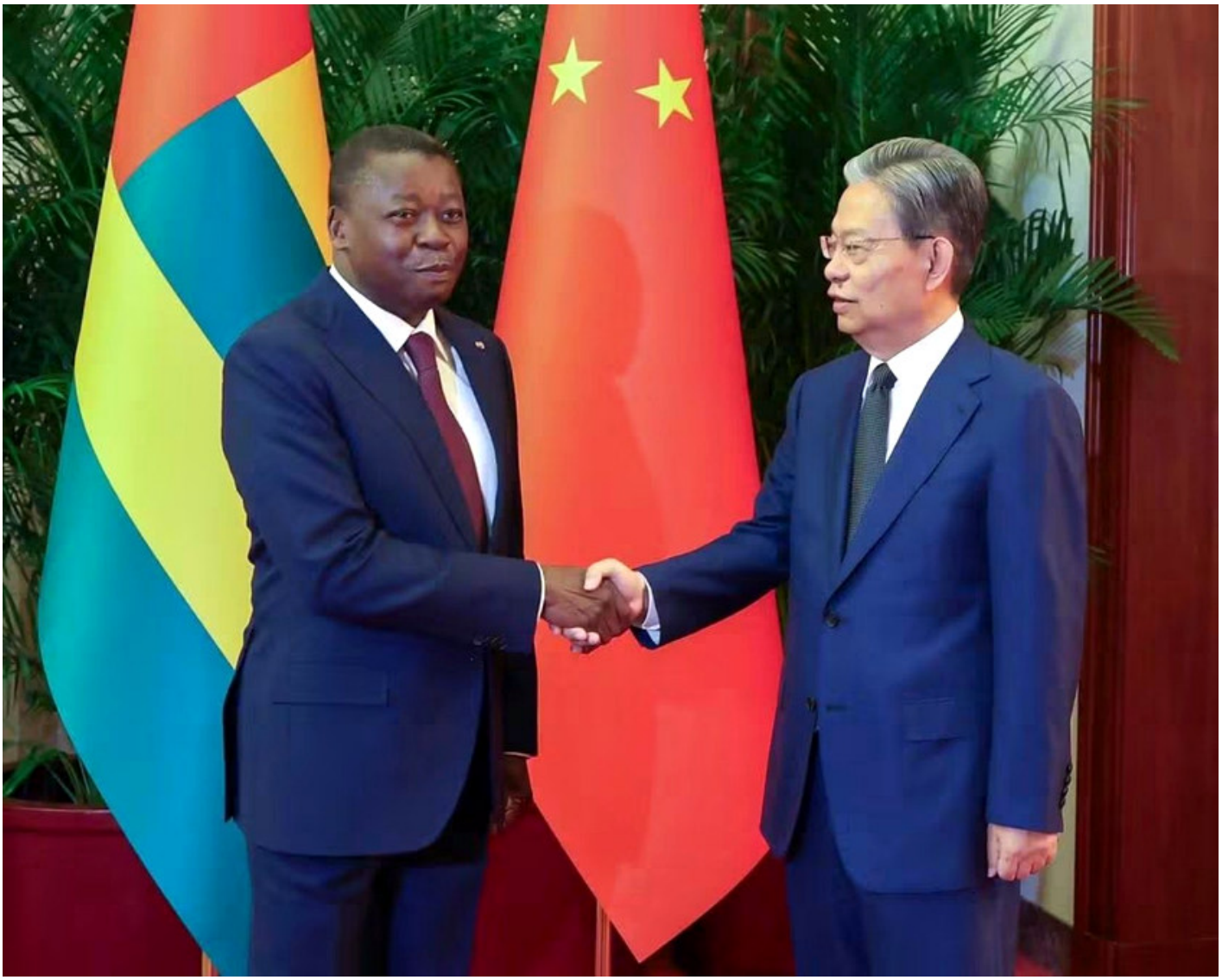

Faure Gnassingbe avec Zhao Leji

Commerce, investissements et transformation économique

Le développement économique occupe une place centrale dans la déclaration conjointe. Les deux gouvernements souhaitent intensifier leurs échanges commerciaux et encourager les investissements dans plusieurs secteurs productifs. Le Togo salue particulièrement la politique chinoise de tarif douanier zéro en faveur des pays africains concernés. Cette mesure pourrait faciliter l'accès des produits togolais au marché chinois et offrir de nouveaux débouchés aux entreprises nationales.

Les deux parties se félicitent notamment de la signature d'un protocole relatif aux exigences de quarantaine végétale pour le soja togolais. Cet instrument vise à faciliter l'exportation de cette production agricole vers la Chine. Les partenaires souhaitent également valoriser les corridors verts 2.0 pour renforcer les échanges de produits agricoles. La Chine encourage les opérateurs togolais à participer aux grandes manifestations commerciales

organisées sur son territoire.

Ces plateformes comprennent notamment l'Exposition internationale d'importation de Chine et l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique. Elles pourraient permettre aux entreprises togolaises de présenter leurs produits et de nouer de nouveaux partenariats commerciaux. La coopération douanière constitue également un axe important des engagements annoncés. Les deux gouvernements évoquent notamment un mémorandum d'entente relatif au projet d'Opérateur économique agréé.

Ce dispositif vise à renforcer les échanges entre administrations douanières, particulièrement en matière de contrôle et de quarantaine. Il pourrait contribuer à simplifier les procédures commerciales et à fluidifier les opérations d'importation et d'exportation. Les deux parties souhaitent également poursuivre les négociations relatives à leur accord-cadre de partenariat économique pour le développement partagé. Cet instrument devrait favoriser un environnement commercial plus stable et prévisible pour les investisseurs.

Sur le plan industriel, la Chine entend accompagner la modernisation agricole et la transformation locale des matières premières togolaises. Les partenaires souhaitent encourager les investissements créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. La déclaration insiste également sur le transfert de technologies, l'innovation et le développement des compétences professionnelles. Ces orientations pourraient contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises installées au Togo.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires figurent parmi les secteurs de coopération envisagés. Pékin souhaite explorer les possibilités d'un partenariat approfondi dans la logistique et les équipements de transport. Cette coopération pourrait accompagner l'ambition togolaise de faire de Lomé une plateforme commerciale majeure en Afrique de l'Ouest. Les deux pays souhaitent également exploiter les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine.

Le Togo réaffirme sa volonté d'améliorer son climat des affaires pour attirer davantage d'investissements chinois. Les secteurs industriels, commerciaux et technologiques figurent parmi les domaines privilégiés. Lomé se déclare également disposée à accueillir des institutions financières chinoises sur son territoire. Cette perspective pourrait faciliter le financement des entreprises, des infrastructures et des projets de développement.

La Commission mixte de coopération économique, commerciale et technique devrait également être davantage mobilisée. Les deux gouvernements souhaitent améliorer la coordination de leurs besoins et identifier de nouveaux projets communs. Ils réaffirment leur volonté de renforcer la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture

et la Route ». Le Togo envisage d'en faire un pilier stratégique de sa Vision 2040.

La Chine confirme également son soutien aux ambitions togolaises de modernisation et de développement. La déclaration évoque les perspectives offertes par la feuille de route gouvernementale 2026-2031. Les deux partenaires souhaitent inscrire leurs engagements dans une dynamique de croissance durable et de transformation économique. La concrétisation de ces orientations dépendra notamment des investissements mobilisés et des mécanismes de suivi mis en place.

Santé, sécurité, éducation et intelligence artificielle

La coopération sanitaire constitue un autre volet important des engagements bilatéraux. La Chine entend poursuivre son accompagnement du système de santé togolais, notamment par l'envoi périodique d'équipes médicales. Les deux pays souhaitent également renforcer les partenariats entre leurs établissements hospitaliers. Ces échanges pourraient favoriser le partage d'expériences, la formation des professionnels et l'amélioration des capacités sanitaires.

Les partenaires souhaitent approfondir leur coopération environnementale et climatique. Le Togo manifeste particulièrement son intérêt pour la lutte contre la désertification et les technologies de télédétection par satellite. La déclaration mentionne également le projet chinois de Ceinture lumineuse africaine. Cette initiative s'inscrit dans les mécanismes de coopération Sud-Sud consacrés aux enjeux climatiques et au développement durable.

Sur le plan sécuritaire, les deux gouvernements réaffirment leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États. Ils privilégient le dialogue et la concertation pour résoudre les différends internationaux. Les partenaires saluent également la signature d'un mémorandum d'entente relatif à l'Initiative pour la sécurité mondiale. Cet instrument doit servir de cadre au renforcement de leur coopération sécuritaire.

Les domaines envisagés comprennent la formation militaire, les équipements, les technologies et les entraînements conjoints. Les échanges entre forces armées et services de police devraient également être intensifiés. Les deux pays conviennent aussi de renforcer la protection de leurs ressortissants, établissements et projets respectifs. Cette disposition concerne les intérêts légitimes de leurs citoyens et entreprises présents sur leurs territoires.

La Chine salue les initiatives togolaises en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique. Elle souligne particulièrement l'engagement diplomatique du Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé. Pékin réaffirme son soutien à sa mission de médiateur de l'Union africaine dans la crise des Grands Lacs. La déclaration reconnaît

également les contributions togolaises aux efforts de stabilité dans la région du Sahel.

La Chine salue par ailleurs la création de l'Alliance politique africaine à l'initiative du Togo. Elle évoque également l'organisation du neuvième Congrès panafricain, tenu en décembre 2025. Ces initiatives sont présentées comme des contributions aux échanges politiques et à la recherche de solutions africaines aux défis continentaux. Les deux gouvernements souhaitent poursuivre leurs consultations sur les questions régionales et internationales.

Dans le domaine éducatif, les deux pays entendent intensifier les échanges universitaires et culturels. L'Institut Confucius de l'Université de Lomé demeure une plateforme importante de cette coopération. La Chine confirme la poursuite de ses programmes de bourses d'études et de formation destinés aux jeunes Togolais. Les partenaires souhaitent également renforcer leurs échanges dans la presse écrite et audiovisuelle.

La déclaration valorise les activités organisées dans le cadre des échanges culturels sino-africains. Elle mentionne notamment le Festival de la jeunesse Chine-Togo et les manifestations consacrées aux traditions chinoises. Les initiatives sanitaires destinées aux enfants vulnérables sont également saluées. Les deux gouvernements évoquent particulièrement la campagne sino-africaine de soins en faveur des orphelins.

L'intelligence artificielle occupe une place significative dans les nouvelles orientations de coopération. La Chine soutient l'ambition togolaise de devenir un acteur africain important dans l'adoption de cette technologie. Les secteurs concernés comprennent les services publics, l'éducation, la santé et le développement économique. Les partenaires souhaitent favoriser le transfert de technologies, la formation et les investissements numériques.

Le Togo accueille favorablement l'initiative chinoise de création d'une Organisation mondiale de coopération en matière d'intelligence artificielle. La déclaration évoque son adhésion à cette organisation. Elle mentionne également sa participation comme membre fondateur d'un groupe international consacré au renforcement des capacités en intelligence artificielle. Les deux gouvernements défendent parallèlement la souveraineté numérique et le droit des États à définir leurs orientations technologiques.

Diplomatie, souveraineté et gouvernance mondiale

Sur le plan diplomatique, les deux gouvernements confirment leur soutien mutuel sur les questions touchant à leurs intérêts fondamentaux. La Chine réaffirme son attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Togo. Elle exprime également son soutien aux efforts nationaux de développement et de sécurité. De son côté, le Togo réitère son adhésion au principe d'une seule Chine.

Lomé reconnaît le gouvernement de Pékin comme seul gouvernement légal représentant la Chine. La déclaration rappelle également le soutien togolais aux positions chinoises concernant Taïwan, Hong Kong, le Xinjiang et le Xizang. Elle évoque aussi les questions relatives aux droits humains et à la mer de Chine méridionale. Les deux pays réaffirment leur opposition à l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

La Chine salue la réforme constitutionnelle togolaise du 6 mai 2024 et l'avènement de la Cinquième République. Elle exprime son soutien aux orientations de modernisation définies par les autorités togolaises. Les partenaires souhaitent également renforcer les échanges entre le Parti communiste chinois et l'Union pour la République. Cette coopération devrait notamment porter sur le partage d'expériences en matière de gouvernance et de formation des cadres.

Les deux gouvernements soulignent l'importance du Forum sur la coopération sino-africaine. Ils souhaitent poursuivre la concrétisation des engagements issus du Sommet de Beijing. La déclaration réaffirme également le soutien togolais aux quatre grandes initiatives mondiales portées par le Président chinois Xi Jinping. Elles concernent le développement, la sécurité, la civilisation et la gouvernance mondiale.

Le Togo accueille favorablement l'Initiative pour la gouvernance mondiale. Celle-ci met notamment l'accent sur l'égalité souveraine, le multilatéralisme et le respect du droit international. Les deux pays défendent un système international centré sur les Nations Unies. Ils souhaitent renforcer la représentation des pays du Sud global dans les instances internationales.

Les partenaires appellent également à une réforme de l'Organisation mondiale du commerce prenant davantage en compte les priorités des pays en développement. Ils défendent un système commercial multilatéral ouvert, inclusif et fondé sur des règles. Cette orientation s'inscrit dans leur volonté de promouvoir une gouvernance économique internationale plus représentative. Les deux gouvernements souhaitent également renforcer leur coordination dans les organisations internationales.

Le Togo accueille favorablement la création de l'Organisation internationale pour la Médiation, initiée par la Chine. Pékin salue la signature par Lomé de la convention portant création de cette organisation. Les deux pays considèrent la médiation comme un instrument privilégié de règlement pacifique des différends. Ils souhaitent encourager son utilisation dans les relations internationales.

La coopération maritime figure aussi parmi les engagements annoncés. Le Togo soutient la candidature de Xiamen pour accueillir le secrétariat de l'accord international BBNJ. Cet accord concerne la conservation et l'utilisation

durable de la biodiversité marine située au-delà des juridictions nationales. Les deux pays souhaitent approfondir leur coopération pour la protection des océans et la gouvernance maritime.

Enfin, la déclaration confirme la signature de plusieurs documents de coopération durant la visite officielle. Elle ne précise toutefois pas le nombre total de ces instruments ni leurs montants financiers. Les engagements annoncés ouvrent des perspectives dans le commerce, l'agriculture, les infrastructures, la santé, la sécurité et les technologies numériques. Leur concrétisation dépendra des mécanismes de mise en œuvre, des financements mobilisés et du suivi des projets.

Les retombées attendues concernent notamment les entreprises, les agriculteurs, les étudiants et les institutions togolaises. Les deux gouvernements considèrent cette visite comme une étape importante dans la construction de leur communauté d'avenir partagé. Ils conviennent de poursuivre leurs efforts pour transformer leurs engagements diplomatiques en réalisations concrètes. L'évolution de ce partenariat dépendra désormais de sa capacité à produire des bénéfices mesurables pour les populations.

Source : http://mail.lejournalduphoenix.tg/article/togo-chine-les-30-engagements-de-cooperation — Le Journale du Phoenix